



Doc. 11720

27 septembre 2008

Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (27 juin-29 septembre 2008)

Rapport d'activité

Rapporteur: M. Andros KYPRIANOU, Chypre

Partie I

1. Introduction

1. Le Bureau s'est réuni le 27 juin à Strasbourg et le 5 septembre à Paris.

2. Fonctionnement de l'Assemblée

2.1. Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (27 juin-29 septembre 2008)

2. Le 27 juin, le Bureau a désigné M. Kyprianou (Chypre, GUE) comme rapporteur.

2.2. Suivi de la troisième partie de la session ordinaire de 2008 (Strasbourg, 23-27 juin 2008)

2.2.1. Questions au Comité des Ministres

3. Le 27 juin, conformément à l'article 66 du Règlement de l'Assemblée, le Bureau est convenu de saisir la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles en vue de modifier éventuellement l'article 58 du Règlement.

2.2.2. Résolution 1618 (2008) sur «La situation de la démocratie en Europe – Mesures visant à améliorer la participation démocratique des migrants»

4. Le 27 juin, le Bureau est convenu de consulter la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles sur l'article 15 de la résolution et les mesures qui pourraient être prises pour assurer une meilleure représentation des personnes issues de l'immigration au sein de l'Assemblée.

2.3. Quatrième partie de la session ordinaire de 2008 (Strasbourg, 29 septembre-3 octobre 2008)

5. Le 27 juin, le Bureau a établi l'avant-projet d'ordre du jour.

6. Le 5 septembre, le Bureau a mis à jour l'ordre du jour de la partie de session et a proposé de renvoyer le rapport sur la situation à Chypre à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, pour avis.



2.4. Partie de session de l'Assemblée d'avril 2009

7. Le 27 juin, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, le Bureau a proposé de modifier les dates de la partie de session d'avril 2009 afin qu'elle se tienne du 27 au 30 avril 2009 (et non plus du 20 au 24 avril 2009 comme initialement prévu).

2.5. Renvois et transmissions aux commissions

8. Le 27 juin, le Bureau a approuvé les renvois et modifications de renvois suivants qui ont été ratifiés le même jour par l'Assemblée:

i. Renvois en commissions

a. Doc. 11587

Proposition de résolution présentée par M^{me} Pashayeva et plusieurs de ses collègues

Très graves menaces pesant sur la sécurité dans le Sud-Caucase, à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), *pour information*

b. Doc. 11590

Proposition de recommandation présentée par M. Wille et plusieurs de ses collègues

Protection de l'aide financière des Etats membres du Conseil de l'Europe aux pays pauvres contre les fonds financiers dits «fonds vautours», à la commission des questions économiques et du développement, *pour rapport*

c. Doc. 11597

Proposition de recommandation présentée par M. Vrettos et plusieurs de ses collègues

Richesses, bien public et bien-être: comment les concilier dans une Europe en mutation?, à la commission des questions économiques et du développement, *pour rapport*

d. Doc. 11611

Proposition de recommandation présentée par M. Wille et plusieurs de ses collègues

Le fossé salarial entre les femmes et les hommes, à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, *pour rapport*, et à la commission des questions économiques et du développement, *pour avis*

e. Doc. 11613

Proposition de recommandation présentée par M^{me} Memecan et plusieurs de ses collègues

Femmes immigrées: un risque accru de violence domestique, à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, *pour rapport à la Commission permanente*, et à la commission des migrations, des réfugiés et de la population, *pour avis*

f. Doc. 11634

Proposition de résolution présentée par M. Jakavonis et plusieurs de ses collègues

Les forêts: l'avenir de notre planète, à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur les défis posés par le changement climatique (Doc. 11581 – Ref. 3447)

g. Doc. 11578

Proposition de résolution présentée par M. Grignon et plusieurs de ses collègues

Protéger l'innovation et les consommateurs en Europe, à la commission des questions économiques et du développement, *pour rapport*

ii. *Prolongation de renvois*

a. *Doc. 10948*

Proposition de recommandation présentée par M^{me} Mendonça et plusieurs de ses collègues Réintégration administrative des demandeurs d'asile et des migrants irréguliers en Europe, jusqu'au 31 décembre 2009

iii. *Consultation de commission*

a. *Doc. 11633*

Proposition de recommandation présentée par M^{me} Smet et plusieurs de ses collègues

Violences sexuelles envers les femmes à l'est de la République démocratique du Congo, consultation de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, *pour un suivi éventuel*

2.6. Conflit Géorgie-Russie (voir annexe II)

9. Le 5 septembre, le Bureau:
 - a. a été informé des activités menées par le Président depuis le début du conflit;
 - b. a tenu un échange de vues avec les présidents des délégations parlementaires à l'Assemblée de la Géorgie et de la Russie;
 - c. a décidé, sur proposition unanime présentée par les cinq présidents de groupes politiques de l'Assemblée au nom de leurs propres groupes, de recommander à l'Assemblée de tenir un débat selon la procédure d'urgence au cours de la prochaine partie de session sur le thème «Conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie» et a proposé de renvoyer cette question à la commission de suivi, *pour rapport*, et à la commission des questions politiques, la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et la commission des migrations, des réfugiés et de la population, *pour avis*;
 - d. a constitué une commission ad hoc qui se rendra en Russie et en Géorgie pour étudier la situation sur place du 21 au 26 septembre 2008, composée des corapporteurs de la commission de suivi sur la Géorgie et la Russie, du président de la commission des questions politiques, de la présidente de la commission des migrations, des réfugiés et de la population et des présidents des groupes politiques ou leurs représentants et présidée par M. Van den Brande, en sa qualité de président du groupe politique le plus nombreux à l'Assemblée.

2.7. Forum pour l'avenir de la démocratie (Madrid, 15-17 octobre 2008)

10. Le 27 juin, le Bureau a pris note de l'avant-projet de programme ainsi que de la composition de la commission ad hoc sur le forum.
11. Le 5 septembre, le Bureau a pris note du projet de programme du forum.

2.8. Débat sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe

12. Le 5 septembre le Bureau a pris note d'un document préparé par le secrétariat portant sur «l'évaluation du débat 2008 sur la situation de la démocratie et les leçons à tirer pour le débat 2009 sur la situation des droits de l'homme», et a décidé de revenir sur ce point lors de l'une de ses prochaines réunions.

2.9. Prix des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire

13. Le 27 juin, le Bureau a décidé de reporter la décision sur ce point à sa prochaine réunion.
14. Le 5 septembre, le Bureau a désigné les quatre experts indépendants suivants afin de siéger au sein du jury:
 - a. M. Pieter van Dijk, Pays-Bas, président du Département de justice administrative du Conseil d'Etat, ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme;
 - b. M^{me} Irene Khan, Bangladesh, secrétaire générale d'Amnesty International;
 - c. M. Marek Antoni Nowicki, Pologne, président de la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme, ancien médiateur international au Kosovo nommé par l'ONU;
 - d. M^{me} Gaby Vermot-Mangold, Suisse, ancien membre de l'Assemblée.

2.10. Suites données à la *Résolution 1593 (2007)* pour un «prix d'égalité entre les femmes et les hommes» de l'Assemblée parlementaire

15. Le 27 juin, le Bureau a pris note du règlement pour le prix approuvé par la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.

2.11. Composition de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

16. Le 5 septembre, le Bureau a approuvé M. Huseynov (Azerbaïdjan) comme nouveau membre tel que proposé par le groupe GDE, pour ratification par l'Assemblée.

2.12. Désignation de représentants de l'Assemblée à des activités officielles

17. Le 5 septembre, en réponse à des invitations formelles, le Bureau a pris les décisions suivantes:

- a. M^{me} Jonker (Pays-Bas, PPE/DC): réunion parlementaire jointe «Europe: migration et intégration», Bruxelles (Belgique), 10-11 septembre 2008;
- b. M. Gardetto (Monaco, PPE/DC): réunions d'automne 2008 de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Toronto (Canada), 18-21 septembre 2008;
- c. M^{me} Pourbaix-Lundin (Suède, PPE/DC): Séminaire «Travail systématique pour les droits de l'homme», Stockholm (Suède), 6 octobre 2008 (sans frais pour l'Assemblée);
- d. M. Mignon (France, PPE/DC): 1re World Policy Conference «Vers une nouvelle gouvernance mondiale», Evian (France), 6-8 octobre 2008;
- e. M. Austin (Royaume-Uni, SOC): 119e Assemblée de l'Union interparlementaire, Genève (Suisse), 13-15 octobre 2008;
- f. M. Wille (Belgique, ADLE): Forum des ministres des Affaires étrangères des pays musulmans et occidentaux «Le monde musulman et l'Occident», Astana (Kazakhstan), 17 octobre 2008;
- g. M. Pavlidis (Grèce, PPE/DC): Colloque «Le traité constitutionnel européen et la démocratie représentative et participative», Athènes (Grèce), 18 octobre 2008;
- h. M^{me} Brasseur (Luxembourg, ADLE): 4e Séminaire ministériel «Enseigner la mémoire: pour une Europe de liberté et d'Etat de droit», Nuremberg (Allemagne), 5-7 novembre 2008;
- i. M. Wodarg (Allemagne, SOC): Forum «Le principe d'universalité des droits de l'homme et sa mise en œuvre aux niveaux international et régional», Lisbonne (Portugal), 10-11 novembre 2008.

2.13. Réunions en dehors de Strasbourg et de Paris

18. Le 27 juin, le Bureau a autorisé les réunions suivantes:

- a. commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales: Madrid et Saragosse (Espagne), 8-9 septembre 2008;
- b. sous-commission du Prix de l'Europe (de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales): Katowice (Pologne), 13 septembre 2008;
- c. sous-commission des relations économiques internationales (de la commission des questions économiques et du développement): Genève (Suisse), 11-12 septembre 2008;
- d. sous-commission de la jeunesse et du sport (de la commission de la culture, de la science et de l'éducation): Kiev (Ukraine), 10-11 octobre 2008;
- e. sous-commission du patrimoine culturel (de la commission de la culture, de la science et de l'éducation): Bruxelles (Belgique), 23-25 octobre 2008;
- f. commission des questions juridiques et des droits de l'homme: Moscou (Fédération de Russie), 10-11 novembre 2008;
- g. commission des migrations, des réfugiés et de la population: Genève (Suisse), 25-26 novembre 2008.

19. Le 5 septembre, le Bureau a autorisé les réunions suivantes:
- a. sous-commission ad hoc (de la commission de la culture, de la science et de l'éducation): Praia (Cap Vert), 16-18 octobre 2008;
 - b. sous-commission des relations extérieures (de la commission des questions politiques): New York (Etats-Unis d'Amérique), 20-22 octobre 2008;
 - c. commission des questions sociales, de la santé et de la famille: Lisbonne (Portugal), 27-28 octobre 2008;
 - d. commission des questions économiques et du développement: Londres (Royaume-Uni, BERD), 22-23 janvier 2009.

3. Relations avec d'autres organes du Conseil de l'Europe

3.1. Comité des Ministres

i. Comité mixte (jeudi 2 octobre 2008 à 18 h 30)

20. Le 5 septembre, le Bureau est convenu d'inclure le point «Conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie» comme seul point de l'ordre du jour.

3.2. Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

21. Le 27 juin, le Bureau a approuvé, dans l'ordre recommandé par la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, la liste de candidats suivants au titre de la Slovaquie, pour transmission au Comité des Ministres:

- M. Ladislav Getlík
- M. Peter Kováč
- M^{me} Anna Lamperová.

4. Relations avec d'autres organisations internationales

4.1. Coopération avec le Parlement européen

i. Réunion entre le Comité des présidents de l'Assemblée et la Conférence des présidents du Parlement européen (Bruxelles, 28 août 2008)

22. Le 27 juin, le Bureau a pris note qu'une réunion entre le Comité des présidents de l'Assemblée et la Conférence des présidents du Parlement européen aurait lieu à Bruxelles le 28 août 2008 et a décidé de proposer comme thèmes de discussion la situation dans le Caucase du Sud, au Bélarus et en Turquie.

23. Le 5 septembre, le Bureau a été informé des conclusions de la réunion entre le Comité des présidents de l'Assemblée et la Conférence des présidents du Parlement européen qui a eu lieu à Bruxelles le 28 août 2008.

5. Elections

5.1. Elections législatives au Bélarus (28 septembre 2008)

24. Le 5 septembre, le Bureau a décidé de ne pas observer ces élections, excepté dans le cas où une invitation serait reçue et, dans ce cas, il constituerait une commission ad hoc composée d'un membre de chaque groupe politique.

5.2. Elections sénatoriales au Kazakhstan (4 octobre 2008)

25. Le 5 septembre, le Bureau a décidé d'observer ces élections et de constituer une commission ad hoc composée d'un membre de chaque groupe politique qui observera ces élections.

5.3. Election présidentielle en Azerbaïdjan (15 octobre 2008)

26. Le 27 juin, le Bureau a approuvé la composition de la commission ad hoc en charge d'observer ces élections ainsi que celle de la mission préélectorale et a désigné M. Herkel (Estonie, PPE/DC) comme président.

5.4. Missions postélectorales

27. Le 27 juin, le Bureau a autorisé des missions postélectorales dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et en Géorgie.

28. Le 5 septembre, le Bureau a approuvé le rapport de la commission ad hoc sur la mission postélectorale dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine» (15-16 juillet 2008).

6. Divers

6.1. Troisième Université d'été de la démocratie (Strasbourg, 30 juin-4 juillet 2008)

29. Le 5 septembre, le Bureau a pris note de la déclaration finale.

6.2. 3e Forum mondial de l'Holocauste commémorant les soixante-dix ans depuis la Kristallnacht

30. Le 5 septembre, le Bureau a décidé de constituer une commission ad hoc composée de trente membres représentant les groupes politiques conformément au système d'Hondt, afin de participer à une réunion qui aura lieu à Bruxelles le 10 novembre 2008 à l'occasion de la Journée européenne de la tolérance.

6.3. Communications

31. Le 27 juin, le Bureau a pris note des communications du Président de l'Assemblée, du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, ainsi que du Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire.

32. Le 5 septembre, le Bureau a pris note des communications du Président de l'Assemblée, du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, ainsi que du Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire.

Annexe 1

Le 5 septembre, le Bureau a approuvé les renvois et modifications de renvois ci-après, sous réserve de ratification par l'Assemblée:

i. Renvois en commissions

a. [Doc. 11658](#)

Proposition de résolution présentée par M. Hancock et plusieurs de ses collègues

Instaurer un contrôle régulier des conditions d'accueil et de vie des enfants handicapés physiques et mentaux vivant en institutions, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, *pour information*

b. [Doc. 11659](#)

Proposition de résolution présentée par M. Boswell et plusieurs de ses collègues

La démocratie et les droits de l'homme en péril au Zimbabwe, à la commission des questions politiques, *pour information*

c. [Doc. 11662](#)

Proposition de résolution présentée par M^{me} Cliveti et plusieurs de ses collègues

Mesures sociales, éducation et réadaptation des jeunes délinquants, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, *pour rapport*

d. Doc. 11663

Proposition de résolution présentée par M. MacShane et plusieurs de ses collègues

Article 301 du Code pénal turc: le cas de Ragip Zarakolu, à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), *pour information dans le cadre de son dialogue postsuivi avec la Turquie*

e. Doc. 11664

Proposition de résolution présentée par M^{me} Err et plusieurs de ses collègues

30 % au moins de représentants de chaque sexe au sein des délégations nationales de l'Assemblée: un nouvel impératif, à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, *sur un éventuel suivi*

f. Doc. 11666

Proposition de résolution présentée par M. Clappison et plusieurs de ses collègues

Le droit à la liberté de religion en Algérie: l'affaire Habiba Konida, à la commission des questions politiques, *pour information*

g. Doc. 11667

Proposition de résolution présentée par M. Béteille et plusieurs de ses collègues

Promouvoir une politique de prévention de l'addiction au jeu et de lutte contre la cybercriminalité liée aux paris et aux jeux en ligne, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, *pour rapport à la Commission permanente*

ii. Demande de prolongation de renvoi

a. Doc. 10985

Proposition de résolution présentée par M. Txueka et plusieurs de ses collègues

Situation des défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Renvoi n° 3281 du 6 octobre 2006 – validité: 6 octobre 2008, prolongation jusqu'au 31 janvier 2009.

Annexe 2– AS/Bur (2008) 65 27 août 2008

Bureau de l'Assemblée

Conflit en Géorgie

1. Visite d'information des corapporteurs, MM. Mátyás Eörsi et Kastriot Islami en Géorgie, 18-21 août 2008.
2. Visite d'information du corapporteur, M. Luc Van den Brande, en Russie, 20-22 août 2008.

1. Visite des corapporteurs en Géorgie, 18-21 août 2008

a. Rapport de mission

3. Nous nous sommes rendus en Géorgie les 19 et 20 août 2008 après le déclenchement du conflit militaire entre la Géorgie et la Fédération de Russie au sujet de la région séparatiste géorgienne d'Ossétie du Sud. Notre but était de mieux comprendre la situation sur le terrain du point de vue politique et en matière de droits de l'homme et d'évaluer l'application de l'accord de cessez-le-feu entre la Géorgie et la Fédération de Russie, négocié par le Président de la France, M. Sarkozy, au nom de l'Union européenne.

4. Au cours de notre visite, nous avons rencontré le Président de la République, le président du parlement, les vice-ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Défense, les membres de la délégation nationale de Géorgie auprès de l'APCE ainsi que des membres de la société civile et de la communauté internationale en Géorgie. En outre, nous avons visité, en compagnie de l'ambassadeur de

l'Union européenne en Géorgie, la ville de Gori, qui est située au sud de la zone de conflit et qui était, au moment de notre visite, occupée par l'armée russe. La déclaration que nous avons faite au terme de notre visite est jointe en annexe à la présente note d'information.

5. Nous tenons à remercier les autorités géorgiennes ainsi que le représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour l'excellente organisation du programme dans un délai aussi court et dans des circonstances aussi difficiles.

6. Le 8 août 2008, après plusieurs semaines d'escalade des tensions et de violentes altercations, les autorités géorgiennes ont décidé de déclencher une offensive militaire contre les forces séparatistes armées dans la région sécessionniste géorgienne d'Ossétie du Sud. Selon les autorités géorgiennes, l'assaut lancé contre des villages géorgiens par des séparatistes armés d'Ossétie du Sud, le nettoyage ethnique en Ossétie du Sud et la dégradation rapide de la situation sécuritaire dans cette région ont commencé à saper la stabilité du pays et de son gouvernement au point qu'une intervention armée était inévitable.

7. Les autorités russes contestent vivement la version des faits présentée par la Géorgie. Etant donné que les circonstances exactes qui ont conduit à l'intervention des troupes géorgiennes sont difficiles à établir dans les conditions actuelles, elles devraient être soumises à une enquête internationale indépendante et impartiale après l'application des clauses de l'accord de cessez-le-feu. Nous nous réjouissons que les autorités géorgiennes aient clairement souscrit à la réalisation d'une telle enquête dès que les conditions du cessez-le-feu auront été remplies.

8. En réaction à l'intervention géorgienne, les troupes russes postées en Ossétie du Sud pour assurer le maintien de la paix ont, avec le renfort de troupes russes du Caucase du Nord, lancé une contre-offensive de grande envergure contre la Géorgie, non seulement dans la zone de conflit d'Ossétie du Sud mais aussi plus avant sur le territoire de la Géorgie, et, par conséquent, le temps que l'accord de cessez-le-feu soit conclu, une grande partie du territoire géorgien était occupée militairement par la Fédération de Russie.

9. Quelles que soient les circonstances qui ont conduit à l'intervention armée en Ossétie du Sud, rien ne peut justifier l'usage disproportionné de la force militaire qui caractérise la réaction de la Fédération de Russie. Cet usage disproportionné de la force est incompatible avec les principes et le rôle de maintien de la paix, et a fait de la Russie une partie *de facto* au conflit. En outre, l'offensive militaire des troupes russes loin en dehors de la zone de conflit, dont le bombardement de Poti, grand port géorgien situé à plusieurs centaines de kilomètres de l'Ossétie du Sud, ainsi que l'occupation d'une partie importante du territoire géorgien par la Fédération de Russie, en violation claire de l'intégrité territoriale de la Géorgie, constituent, l'une et l'autre, des initiatives inacceptables et injustifiables.

10. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement préoccupés par la destruction purement gratuite de l'infrastructure économique géorgienne à laquelle s'est livrée l'armée russe. Pendant notre séjour, les troupes russes ont réoccupé Poti et détruit une grande partie de son infrastructure portuaire, dont le port civil. En outre, nous avons reçu des témoignages fiables de membres de la communauté internationale selon lesquels des voies de chemin de fer et des ponts ont été minés ou détruits et des attaques lancées contre l'oléoduc qui assure le transport du pétrole d'Azerbaïdjan en Turquie en passant par la Géorgie (l'oléoduc BTC).

11. Rien ne justifie militairement la destruction de l'infrastructure économique de la Géorgie. Compte tenu de l'objectif ouvertement reconnu des autorités russes de changer le régime démocratiquement élu de Tbilissi, cette initiative ne peut être considérée que comme une atteinte directe à la souveraineté de la Géorgie, ce qui est contraire aux normes et principes internationaux, et viole manifestement les engagements de la Russie vis-à-vis du Conseil de l'Europe.

12. Au cours de notre visite à Gori, nous avons pu nous rendre compte de l'étendue de l'occupation russe de la Géorgie. Le premier barrage routier russe était situé à environ 35 kilomètres de Tbilissi sur la principale voie de communication est-ouest. Après ce point, nous ne pouvions circuler qu'avec l'accord du commandement militaire russe.

13. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est la situation en matière de droits de l'homme dans les territoires sous occupation russe. Au début de la guerre, la Géorgie a déposé une requête auprès de la Cour européenne des droits de l'homme alléguant des violations des articles 2 et 3 de la CEDH ainsi que de l'article 1er du Protocole no 1 à la Convention. A la demande des autorités géorgiennes, le Président de la Cour a décidé d'appliquer l'article 39, considérant que la situation actuelle présente un risque réel et continu de violations graves de la Convention.

14. On nous a signalé que des pillages de grande ampleur avaient eu lieu dans le sillage de l'occupation militaire. Ces informations semblent confirmées par nos propres constatations au cours de la visite que nous avons effectuée à Gori où nous avons vu peu de destructions militaires mais d'importantes zones résidentielles et commerciales qui avaient apparemment été pillées. Plus inquiétants encore sont les témoignages crédibles, dont celui de Human Rights Watch, concernant la perpétration d'un nettoyage ethnique de grande ampleur dans les régions géorgiennes d'Ossétie du Sud. Bien que les troupes russes ne soient pas directement impliquées dans le nettoyage ethnique lui-même, elles ne feraient rien, selon les informations recueillies, pour mettre un terme à ces actions commises par les forces paramilitaires d'Ossétie du Sud.

15. Nous tenons à signaler que, en droit international, la Russie, en tant que force d'occupation, est pleinement responsable de la sécurité et du bien-être de tous les citoyens vivant sur les territoires qu'elle contrôle et de la protection de leurs droits également. Nous appelons, par conséquent, les autorités russes à veiller à ce qu'un terme soit mis immédiatement à toutes les violations des droits de l'homme et au nettoyage ethnique. En outre, il faut mener des enquêtes approfondies et fiables sur toutes ces atteintes aux droits de l'homme et sur les crimes de guerre éventuels, dans le plein respect des normes du Conseil de l'Europe; il convient d'en punir les auteurs, dont ceux qui sont placés au plus haut niveau, conformément à la loi.

16. Au moment de notre visite, se posait essentiellement la question de savoir si les forces militaires russes respectaient les termes de l'accord de cessez-le-feu. Malgré les assurances données par le Président Medvedev au sujet du retrait des troupes russes des territoires extérieurs à la zone de conflit, aucun signe de retrait n'était visible au moment de notre visite. Lors de notre entretien avec lui, le commandant des forces armées russes en Géorgie nous a assurés que le retrait des troupes serait achevé avant le 25 août et qu'il n'y avait aucun obstacle militaire ou logistique à le réaliser pour cette date.

17. L'un des principaux sujets de controverse était, et reste, l'insistance de la Russie à maintenir des troupes en Géorgie en dehors de la zone de conflit, ce qui n'est pas conforme aux termes de l'accord de cessez-le-feu négocié par la présidence de l'Union européenne, qui prévoit le retrait des troupes de toutes les parties au conflit vers les positions qu'elles occupaient avant le conflit. En outre, d'après l'accord de cessez-le-feu, une présence russe limitée dans une zone tampon très restreinte autour de l'Ossétie du Sud serait remplacée, dès que possible, par des troupes européennes indépendantes. L'insistance de la Russie à maintenir des troupes sur une large partie du territoire de la Géorgie est d'autant plus préoccupante que ce maintien aurait pour conséquence de placer les principales voies de communication est-ouest et nord-sud en Géorgie sous contrôle russe, ce qui est évidemment inadmissible car la souveraineté de la Géorgie serait alors gravement compromise.

18. Bien que le conflit ait éclaté à propos de l'Ossétie du Sud, les séparatistes armés abkhazes ont, avec l'aide des troupes russes, selon les informations recueillies, délogé les troupes géorgiennes des gorges de Kodori, plaçant ainsi l'ensemble de la région abkhaze sous le contrôle des forces séparatistes.

19. Le conflit a entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes à l'intérieur de la Géorgie. Une grande partie de ces PID sont originaires des territoires occupés situés en dehors de la zone de conflit elle-même. Au cours de notre visite à Gori, l'un des secteurs extérieurs à la zone de conflit qui a été très touché, nous avons constaté que, malgré le pillage, les destructions ont été relativement limitées et que la ville était prête à recevoir ses habitants. L'occupation russe persistante est, cependant, un obstacle au retour des PID, car elle entrave l'acheminement de l'aide humanitaire et sape le nécessaire sentiment de sécurité au sein de la population, compte tenu notamment du nettoyage ethnique qui se poursuit, librement dit-on, dans la zone de conflit.

20. Un autre problème qui affecte et continuera d'affecter le retour des PID, c'est l'utilisation largement répandue de bombes à fragmentation; en effet, de vastes zones rurales sont contaminées par des munitions qui, n'ayant pas explosé, mettent directement en danger la vie de la population dans ces zones. La communauté internationale devrait, par conséquent, fournir aux autorités géorgiennes toute l'assistance requise pour mener une campagne de sensibilisation efficace auprès de l'ensemble des citoyens vivant dans les zones contaminées par les bombes à fragmentation ou retournant dans ces zones. En outre, il faudrait apporter d'urgence un soutien et des compétences techniques pour débarrasser ces zones des munitions qui n'ont pas explosé.

21. L'examen de la réaction éventuelle de l'Assemblée à ce conflit ou la déclaration unilatérale de la Russie qui s'en est suivie sur l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud n'entrent pas dans le cadre de la présente note d'information. Il est, cependant, manifeste pour nous que l'Assemblée ne peut tolérer l'usage disproportionné de la force et l'occupation qui s'en est suivie d'une partie du territoire souverain de la Géorgie par la Fédération de Russie. Nous ne devrions donc pas reprendre le cours normal de nos activités jusqu'à ce

que la Russie ait pleinement respecté les termes de l'accord de cessez-le-feu, et notamment ordonné à l'ensemble de ses troupes de regagner leurs positions d'avant le conflit. En outre, il faudrait mener une enquête sur les violations des droits de l'homme, dont le nettoyage ethnique des villages géorgiens en Ossétie du Sud, conformément au droit international et aux engagements de la Russie vis-à-vis du Conseil de l'Europe. La Russie devrait être tenue pour pleinement responsable de toute atteinte portée aux droits de l'homme sur le territoire de la Géorgie qu'elle contrôle, dont l'ensemble de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie.

b. Déclaration des corapporteurs

*L'occupation par la Russie d'une partie de la Géorgie est inacceptable, selon les corapporteurs de l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, 22 août 2008)*¹

2. Visite du corapporteur en Russie, 20-22 août 2008

a. Rapport de mission

A la demande du Président de l'Assemblée, je me suis rendu à Moscou et en Ossétie du Nord du 20 au 22 août 2008 pour recueillir des informations de première main sur la position de la Russie concernant le conflit en Géorgie. Malheureusement, mon collègue, M. Pangalos, n'a pas pu m'accompagner. La même semaine, du 18 au 21 août, les corapporteurs de l'Assemblée pour la Géorgie, MM. Eörsi et Islami, se sont rendus en Géorgie pour recueillir des informations sur la position de la Géorgie concernant le conflit.

Malgré des difficultés logistiques, j'ai jugé nécessaire d'aller en Ossétie du Nord pour me rendre compte de la situation sur le terrain et je suis allé à la délégation russe auprès de l'APCE et à M. Kosachev en personne de m'avoir aidé à organiser cette visite.

Je dois souligner que cette visite a été organisée dans un contexte particulièrement difficile. En fait, ma visite était la première visite en Russie d'une délégation du Conseil de l'Europe après le conflit. J'ai eu l'impression, d'après mes discussions avec les autorités russes, qu'elles avaient le sentiment que le Conseil de l'Europe ne prêtait pas attention à leur version des faits. J'estime, par conséquent, essentiel qu'à ce moment décisif notre Assemblée fasse preuve d'ouverture au dialogue avec les deux parties.

A Moscou, j'ai rencontré M^{me} Gerassimova, vice-présidente de la Douma d'Etat, M. Torshine, vice-président du Conseil de la Fédération, ainsi qu'une délégation des membres représentant les régions du Caucase du Nord, le secrétaire d'Etat Karassine, vice-ministre des Affaires étrangères, M. Nogovitsine, chef d'état-major au ministère de la Défense, et les principaux défenseurs russes des droits de l'homme (représentant Human Rights Watch, Memorial et le Groupe moscovite d'Helsinki). J'ai, en outre, visité le Centre de gestion des situations d'urgence du ministère des Situations d'urgence où j'ai pu observer la coordination de l'aide humanitaire dispensée aux réfugiés d'Ossétie du Nord. On m'a dit que, au départ, 37 000 personnes étaient venues en Ossétie du Nord. Au moment de ma visite, 19 000 personnes environ étaient retournées chez elles et quelque 4 000 avaient été envoyées dans les régions russes voisines. Les réfugiés restants séjournent chez des parents ou encore dans divers centres collectifs.

En Ossétie du Nord, j'ai rencontré M. Khadikov, vice-président du parlement régional, et le vice-ministre des Affaires relatives à la nationalité. De plus, je me suis rendu dans l'un des derniers centres collectifs pour les réfugiés, situé dans le district municipal de Digora, où j'ai eu une longue discussion avec les réfugiés sur leurs impressions et leur vision du conflit.

Enfin, j'ai reçu une contribution très précieuse pour ce rapport des ambassadeurs de la Belgique, de la Suède et de la Finlande ainsi que du chargé d'affaires de l'ambassade de France et chef adjoint de la délégation de la Commission européenne, que j'ai rencontrés le jeudi soir à Moscou, avant de me rendre en Ossétie du Nord.

Les conclusions de mes rencontres peuvent se résumer comme suit:

1. Les autorités russes estiment que les autorités géorgiennes sont responsables du déclenchement du conflit. J'ai eu l'impression, d'après les discussions que j'ai eues, que les deux parties étaient prêtes à lancer une opération militaire. Toutefois, les informations que m'a fournies M. Nogovitsine, chef d'état-major adjoint au ministère de la Défense, laissent supposer que la 58^e armée a reçu l'ordre d'entrer dans le tunnel de Roki plusieurs heures après le début du bombardement intensif de Tskhinvali,

1. Ce document est disponible sur le site internet de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à l'adresse suivante: www.assembly.coe.int.

effectué en aveugle, qui a entraîné la mort de deux soldats russes appartenant à l'unité de maintien de la paix tandis que deux autres ont été blessés. En particulier, j'ai vu des cartes indiquant les positions respectives des troupes géorgiennes et russes avant et après le déclenchement des hostilités. Il est important de noter que le bataillon géorgien des forces mixtes de maintien de la paix a abandonné ses positions le 7 août, vers 14 h 40, avant que ne commence le pilonnage de Tskhinvali.

2. D'après les entretiens que j'ai eus, les deux parties sont responsables de l'usage d'armes qui, sans discernement, ont touché des civils (les lance-roquettes multiples «Grad», en particulier). C'est une violation flagrante du droit humanitaire international qui devrait être condamnée et faire l'objet d'enquêtes approfondies par les deux parties. J'ai été atterré par les histoires que m'ont racontées les réfugiés sur le pilonnage de Tskhinvali, effectué en aveugle à l'aide de lance-roquettes «Grad». De même, je condamne l'usage inconsidéré de ces mêmes lance-roquettes multiples par la 58^e armée ainsi que, de manière générale, la réaction disproportionnée des forces russes.
3. Les autorités russes et géorgiennes doivent, le plus vite possible, mener des enquêtes approfondies sur toutes les allégations de violation de droits de l'homme et de nettoyage ethnique. J'estime que la Douma d'Etat russe et le Conseil de la fédération devraient établir, à cette fin, une commission d'enquête ad hoc mixte. J'ai eu l'impression que les présidents de la Douma d'Etat et du Conseil de la fédération s'attelaient déjà à cette tâche et tablaient sur l'établissement de cette commission dans un très bref délai. Je me félicite également du rôle joué dans l'enquête sur les violations en matière de droits de l'homme par M. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, qui a déjà effectué une visite dans la région. Il est de la plus haute importance que les autorités russes et géorgiennes fournissent à leurs citoyens des informations précises et impartiales sur le conflit et notamment sur les pertes humaines et matérielles. La vérité est une condition préalable à la réconciliation. Je tiens à avertir les deux parties des conséquences que pourraient avoir la manipulation des données et la référence aux allégations de nettoyage ethnique et de génocide.
4. La Russie et la Géorgie doivent réellement mettre en œuvre les six principes de règlement du conflit établis d'un commun accord avec la médiation du Président français, M. Sarkozy. En particulier, au cours de mes entretiens avec les autorités, j'ai appelé à un retrait immédiat des forces russes du territoire de la Géorgie. De fait, au cours de mon séjour en Ossétie du Nord, j'ai vu plusieurs groupes de véhicules militaires russes, qui étaient, m'a-t-on dit, en cours d'évacuation de la zone de conflit par voie ferroviaire pour regagner leur base régulière. Je n'ai pas pu vérifier cette information. Cela étant dit, je relève que, à la fin de la semaine dernière, les forces russes s'étaient retirées de la plupart des zones situées en dehors de la frontière administrative de l'Ossétie du Sud, établissant, néanmoins, huit postes de contrôle sur le territoire qui était, m'a-t-on dit, «la zone de responsabilité des forces de maintien de la paix, conformément à la décision de 1999 de la commission mixte de contrôle». Les autorités russes m'ont expliqué que ces postes de contrôle correspondaient aux «mesures de sécurité supplémentaires» prévues dans l'accord de cessez-le-feu.
5. Le plus important, je crois, c'est que les deux parties reprennent le dialogue le plus tôt possible. Je suis convaincu que notre Assemblée est un forum tout indiqué pour cela et, en ma qualité de corapporteur pour la Russie, je ne ménagerai aucun effort pour aider les délégations russe et géorgienne à engager le dialogue sur les mesures à prendre pour régler le conflit. Toutefois, avant de fixer le cadre du dialogue, nous devons recueillir des informations de première main sur ce qui s'est réellement passé au cours de ce conflit. Par conséquent, j'estime nécessaire que notre Assemblée effectue une nouvelle visite dans la zone de conflit. Je laisse au Bureau de l'Assemblée le soin de décider des modalités de cette visite.

Après l'élaboration de ce rapport, le 26 août 2008, le Président Medvedev a signé le décret reconnaissant l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, à la suite de l'adoption, le 25 août, des résolutions correspondantes par la Douma d'Etat et le Conseil de la fédération. J'estime que cet acte n'est pas conforme au droit international et aux principes fondamentaux du Conseil de l'Europe.

b. Déclaration du corapporteur

La Russie et la Géorgie doivent se conformer aux principes du Conseil de l'Europe, a déclaré le corapporteur de l'APCE chargé du suivi de la Russie (Strasbourg, 23 août 2008)²

2. Ce document est disponible sur le site internet de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à l'adresse suivante: www.assembly.coe.int.

Partie II

7. Introduction

1. Le Bureau s'est réuni le 29 septembre 2008 à Strasbourg.

8. Fonctionnement de l'Assemblée

8.1. Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (27 juin-29 septembre 2008)

2. Le 29 septembre, le Bureau a approuvé le rapport d'activité.

8.2. Quatrième partie de la session ordinaire de 2008 (Strasbourg, 29 septembre-3 octobre 2008)

i. Demande de débat selon la procédure d'urgence

a. «Conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie» (soumise par les cinq présidents de groupes politiques, agissant au nom de leurs groupes)

3. Le 29 septembre 2008, le Bureau a confirmé sa décision de recommander à l'Assemblée de tenir un débat selon la procédure d'urgence sur cette question et de la renvoyer à la commission de suivi, pour rapport, et à la commission des questions politiques, la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et la commission des migrations, des réfugiés et de la population, pour avis.

ii. Demande de débat d'actualité

a. «Les agrocarburants et la crise alimentaire» (soumise par 24 parlementaires)

4. Le 29 septembre 2008, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée de ne pas tenir de débat d'actualité sur cette question.

iii. Projet d'ordre du jour

5. Le 29 septembre, le Bureau a approuvé le projet d'ordre du jour mis à jour.

iv. Signatures de propositions de résolutions et de recommandations déposées sous l'article 9.1 du Règlement de l'Assemblée

6. Le 29 septembre, le Bureau a marqué son accord avec la proposition du Président de consulter le président de la commission du Règlement, des immunités et des questions institutionnelles quant à la possibilité de retrait ou d'ajout de signatures s'agissant de propositions de résolutions ou de recommandations déposées sous l'article 9.1 du Règlement de l'Assemblée.

v. Election d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre du Luxembourg

7. Le 29 septembre, le Bureau a pris note du rapport de la sous-commission sur l'élection des juges incluant les recommandations qui y sont contenues et a décidé de le transmettre aux membres de l'Assemblée.

8.3. Conflit Géorgie-Russie

8. Le 29 septembre, le Bureau:

- a. a pris note d'un mémorandum préparé par M. Van den Brande (Belgique PPE/DC), président de la commission ad hoc du Bureau, qui s'est rendu en Russie et en Géorgie pour étudier la situation sur place du 21 au 26 septembre 2008 et a décidé de la déclasser (voir Doc. 11720 Addendum II);
- b. a tenu un échange de vues avec les présidents des délégations parlementaires à l'Assemblée de la Géorgie et de la Russie.

8.4. Rapports de représentants de l'Assemblée sur leur participation à des activités officielles

9. Le 29 septembre, le Bureau a pris note du rapport de M^{me} Jonker (Pays-Bas, PPE/DC) sur sa participation au Forum parlementaire sur les migrations économiques, la cohésion sociale et le développement qui s'est tenu à Kiev le 5 septembre 2008 et l'a renvoyé à la commission compétente pour d'éventuelles suites à donner.

9. Relations avec d'autres organes du Conseil de l'Europe

9.1. Comité des Ministres

i. Comité mixte (jeudi 2 octobre 2008 à 18 h 30)

10. Le 29 septembre, sur proposition des Délégués des Ministres, le Bureau est convenu d'ajouter un point à l'ordre du jour de la réunion sur la date de l'élection du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

10. Elections

10.1. Elections sénatoriales au Kazakhstan (4 octobre 2008)

11. Le 29 septembre, conformément au point 12 des lignes directrices sur l'observation des élections par l'Assemblée, le Bureau a décidé d'annuler la mission d'observation initialement prévue.

10.2. Election présidentielle en Azerbaïdjan (15 octobre 2008)

12. Le 29 septembre, le Bureau a entendu un compte rendu de M. Herkel (Estonie, PPE/DC), président de la commission ad hoc, qui s'est rendu en Azerbaïdjan afin d'effectuer une mission préélectorale qui s'est déroulée du 15 au 19 septembre et a pris note d'un communiqué de presse.

ANNEXE

Le 29 septembre, le Bureau a approuvé les renvois et modifications de renvois ci-après, sous réserve de ratification par l'Assemblée:

i. Renvois en commissions

a. Doc. 11670

Proposition de résolution présentée par M. Jacquat et plusieurs de ses collègues

Pour une longévité positive: valoriser l'emploi et le travail des seniors, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, *pour rapport*

b. Doc. 11672

Proposition de résolution présentée par M^{me} AskoSeljavaara et plusieurs de ses collègues

Prévention de l'obésité et du diabète de type 2 et promotion d'habitudes alimentaires saines chez les enfants et les adolescents, consultation de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, *sur les suites à donner*

c. Doc. 11673

Proposition de recommandation présentée par M. van der Linden et plusieurs de ses collègues

Droits de l'homme et entreprises, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, *pour rapport*, et à la commission des questions économiques et du développement, *pour avis*

d. Doc. 11675

Proposition de résolution présentée par M^{me} Wohlwend et plusieurs de ses collègues

La peine de mort dans les Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe – une violation inadmissible des droits de l'homme, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, *pour rapport*

e. [Doc. 11676](#)

Proposition de résolution présentée par M. von Sydow et plusieurs de ses collègues

Situation au Kosovo, à la commission des questions politiques, *pour rapport*, et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, *pour avis*

f. [Doc. 11678](#)

Proposition de résolution présentée par M^{me} Hurskainen et plusieurs de ses collègues

Potentiel socio-économique de la région de la mer Baltique, à la commission des questions économiques et du développement, *pour rapport à la Commission permanente*

g. [Doc. 11679](#)

Proposition de résolution présentée par M^{me} Jonker et plusieurs de ses collègues

Asile et persécution fondée sur l'appartenance sexuelle, à la commission des migrations, des réfugiés et de la population, *pour rapport*, et à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, *pour avis*

h. [Doc. 11680](#)

Proposition de recommandation présentée par M. van der Linden et plusieurs de ses collègues

Migrants, dialogue interculturel et intégration, à la commission des migrations, des réfugiés et de la population, *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur les migrations en Europe: un défi permanent*

i. [Doc. 11681](#)

Proposition de recommandation présentée par M. Ducarme et plusieurs de ses collègues

Interdiction de la commercialisation et de l'utilisation du système anti-jeunes «Mosquito», à la commission de la culture, de la science et de l'éducation, *pour rapport*, et à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, *pour avis*

j. [Doc. 11617](#)

Proposition de recommandation présentée par M. Legendre et plusieurs de ses collègues

Recherche d'un équilibre entre le sauvetage des découvertes archéologiques et les projets d'aménagement, à la commission de la culture, de la science et de l'éducation, *pour rapport à la Commission permanente*

ii. *Modification de renvois*

a. [Doc. 11213](#)

Proposition de résolution présentée par M. Dupraz et plusieurs de ses collègues

Interdiction des bombes à sous-munitions

Renvoi no 3364 du 25 juin 2007, à la commission des questions politiques, *pour rapport*, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, et à la commission des migrations, des réfugiés et de la population, *pour avis*

b. [Doc. 11581](#)

Proposition de résolution présentée par M. Prescott et plusieurs de ses collègues

Défis posés par le changement climatique

Renvoi no 3447 du 29 mai 2008, à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, *pour rapport*, et à la commission des migrations, des réfugiés et de la population, *pour avis*

iii. Réponses après consultation

a. Doc. 11409

Proposition de résolution présentée par M. de Puig et plusieurs de ses collègues

Elimination de la discrimination fondée sur le principe de «culpabilité collective» en Europe

Renvoi n° 3386 du 21 janvier 2008, à la commission des questions politiques, *pour rapport*

b. Doc. 11398

Proposition de résolution présentée par M. Frunda et plusieurs de ses collègues

Centres de détention secrets: clarifier les allégations, classement sans suite

iv. Prolongation de renvois

a. Doc. 11028-11029

Proposition de résolution présentée par M^{me} Bemelmans-Videc et plusieurs de ses collègues

Nomination des candidats et élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Renvoi n° 3279 du 6 octobre 2006 – validité: 6 octobre 2008, prolongation jusqu'au 31 décembre 2008

b. Doc. 11085

Proposition de recommandation présentée par M. Çavuşoğlu et plusieurs de ses collègues

Migrations en Europe: un défi permanent

Renvoi n° 3298 du 22 janvier 2007 – validité: 22 janvier 2009, prolongation jusqu'au 31 décembre 2009

c. Doc. 11103

Proposition de recommandation présentée par M^{me} Vermot-Mangold et plusieurs de ses collègues

Améliorer la qualité et la cohérence des décisions en matière d'asile dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Renvoi n° 3305 du 22 janvier 2007 – validité: 22 janvier 2009, prolongation jusqu'au 30 avril 2009.